



**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

**Mise en place d'une mesure supplémentaire
pour assurer la qualité des lacs Saint-Joseph et Sainte-Marie**

Saint-Adolphe-d'Howard, le 8 septembre 2021 — Soucieuse quant au maintien de la qualité de l'eau des lacs Saint-Joseph et Sainte-Marie, et face à la progression de la contamination par les espèces envahissantes dans les plans d'eau du territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut, la municipalité augmente le contrôle auprès des acteurs du milieu nautique.

Ainsi, dès cet automne, la municipalité de St-Adolphe-d'Howard exige que les remorques utilisées pour retirer les embarcations de ces deux plans d'eau fassent l'objet d'un lavage préalable au poste municipal. Une preuve de lavage leur sera alors remise. Cette mesure vise à garantir que le nettoyage a bien été effectué pour éviter l'importation d'espèces envahissantes par les remorques d'embarcation.

Applicable dès maintenant, l'obligation de lavage des remorques d'embarcations nautiques vise les particuliers et les concessionnaires qui mettent à l'eau ou retirent une embarcation des lacs Saint-Joseph et Sainte-Marie.

Le poste de lavage dédié et gratuit mis à la disposition des usagers se situe au Centre de plein air au 1672 chemin du Village. La municipalité rappelle que le lavage obligatoire s'applique également aux embarcations non motorisées avant leur mise à l'eau.